

Droit de la protection des données en Suisse et dans l'UE

Que doit savoir la branche de l'audit et du conseil, à quoi doit-elle veiller?

24 septembre 2019 (Lausanne, le matin)

- Vous traitez des données à caractère personnel? Dans l'affirmative, que faire(ou ne pas faire)?
- Quel est l'impact du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) pour votre activité en Suisse?
- Qu'implique la révision en cours de la loi sur la protection des données (LPD)?

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux personnes qui traitent des données à caractère personnel ou conseillent des personnes appelées à traiter des données à caractère personnel. Il s'agit typiquement d'acteurs de la branche de l'audit et de la fiduciaire ainsi que de professionnels des relations humaines, de la finance, de l'informatique et de la compliance, travaillant dans des entreprises exploitant des succursales en Suisse et/ou dans l'UE.

Contexte et problématique

Le nouveau règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD) déploie ses effets depuis le 25 mai 2018 et il concerne également des entreprises suisses. La Suisse est également en train de revoir sa législation en matière de protection des données.

Il n'y a plus guère d'entreprise qui ne traite pas aujourd'hui des données personnelles, qu'il s'agisse de données concernant des employés, des clients ou des prospects. Très souvent elle confie ses données à un sous-traitant, notamment pour des prestations informatiques.

En ne respectant pas les obligations qui lui reviennent, un responsable de traitement peut s'exposer à des amendes importantes, à l'interdiction de traiter les données concernées, ainsi qu'à une atteinte sérieuse à sa réputation.

Objectifs

Vous saisissez l'importance de la protection des données et dans quels cas les normes du RGPD s'appliquent aux entreprises suisses. Vous comprendrez également les enjeux de la révision en cours de la LPD. A l'issue de ce séminaire, vous serez à même d'identifier les traitements conformes et les traitements à risques, ainsi que les principes à appliquer avant (et pendant) tout traitement de données. Vous serez à même de mieux évaluer votre responsabilité et si nécessaire mettre en place un programme de mise en conformité.

Thèmes traités

- Le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et son application en Suisse
- La révision en cours de la loi suisse sur la protection des données (LPD)
- Les grands principes en matière de protection des données
- Les obligations du responsable de traitement et les droits de la personne concernée
- La gestion des failles de sécurité
- Les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs informatiques
- Les transferts de données
- Les démarches à entreprendre pour se mettre en conformité

Méthodologie

Ce séminaire s'adresse à toute personne intéressée.

Responsable de séminaire et conférencier

Sylvain Métille, Docteur en droit, avocat au barreau, CIPP/E, professeur associé à l'Université, Lausanne



Sylvain Métille

Date

24.09.2019 le matin

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Droit de la protection des données en Suisse et dans l'UE

- 24 septembre 2019 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.